

COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2026

Annexe de "La Vie Annaysienne"

Présents : M.M. Yves TERLAT – Michèle MOREN – Angèle DUPAYAGE – Marcel GAPENNE – Alexandre DERISBOURG – Jean-Claude HOFFMANN – Martine DEMEYERE – Claude DRUELLE – Sonia PRIEM – Arlette SOLTYS – Philippe THUMEREL – Didier ROBIDET – Magalie DESCAMPS – Jackie FRANCKE – Dominique LABALETTE – Louissette TAILLEZ – Pascal CAMPEL – David KUSNIREK – Philippe SEWERYN – Bernard BIDAULT

Excusés : M.M. Albert DANCOISNE (pv à Yves TERLAT) – Pascal FROISSART (pv à Jean Claude HOFFMANN) – Adélaïde DELATTRE (pv à Didier ROBIDET) – Chantal CHRISTMANN (pv à Magalie DESCAMPS) – Sandrine DELPIERRE – Michèle ECAILLET (pv à Sonia PRIEM) – Arlette CORTES (pv à Pascal CAMPEL)

Le compte-rendu de la séance de conseil du 15 décembre 2025 est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires



L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante. Les données essentielles du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) communiquées en amont à tous les élus sont expliquées. Une information sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif est donnée. Malgré un contexte économique national et international difficile, la commune n'a pas alourdi sa fiscalité communale en 2025 et les taux d'imposition sur le foncier bâti placent la commune en 3^e position des taux les plus bas des communes environnantes. La progression de la capacité d'autofinancement confirme une progression des recettes supérieure à celle des dépenses, une maîtrise des charges et une situation financière qui se consolide. Cette dynamique contribue à préserver les marges de manœuvre pour les projets à venir et à sécuriser l'équilibre budgétaire à moyen terme.

En 2025, les recettes d'investissement montrent la clôture de la construction de la salle de sport, la phase de récupération des subventions et de la FCTVA qui vient mécaniquement « remplir les caisses » après la réalisation des travaux. Il en va de même concernant les dépenses d'investissement qui sont en baisse de 44 % (confirmation de l'achèvement du complexe sportif), un rythme soutenu de 2 millions d'euros de travaux est néanmoins maintenu sans nouvel emprunt. Les débats portent sur la remise en question de la sincérité des chiffres et l'utilisation de ratios « tordus » permettant d'être favorables à la commune, ainsi que sur la remise en cause des projets d'investissement 2026. Il est annoncé que les chiffres exposés émanent du logiciel comptable et sont donc sincères et réels. À l'issue des échanges, le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Admissions en non-valeur

Monsieur le Trésorier municipal a informé la commune en date du 13 janvier 2026 que des titres, cotes ou produits sont irrécouvrables, les redevables étant décédés ou insolvables. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 396,88 €.



Convention d'occupation du domaine public pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques



Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la passation d'une convention d'occupation du domaine public ayant pour objet la mise à disposition de places de stationnement situées sur la place Roger Salengro réservées à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, avec la Communauté d'Agglomération Lens-Lievin (CALL) et la société IZIVIA, pour une durée de 17 ans. Ce déploiement n'occasionne aucun frais pour la commune qui percevra une redevance d'occupation. À la demande d'un conseiller, il est précisé que la charge prévue de ces bornes sera de 22 kw, soit une charge rapide.

Indemnité aux enseignants – Classe transplantée à la Petite Pierre en avril 2026



L'Assemblée autorise, à l'unanimité, le versement d'une indemnité de 204,56 € aux enseignantes de l'école Wantiez qui vont accompagner leurs élèves à la Petite Pierre.

Demande de subvention DETR – Projet école Pantigny



Le président présente en préambule le nouveau projet de réhabilitation de l'école maternelle Pantigny. Accompagnée par la CALL, la commune s'oriente vers des travaux de rénovation du bâtiment servant actuellement de préau pour l'école primaire plutôt que des travaux d'extension et de bâtiments neufs. En effet, plusieurs avantages et intérêts ont été mis en avant sur ce nouveau projet : réhabilitation d'un bâtiment qui n'est plus utilisé aussi fréquemment par les élèves de l'école primaire depuis que les séances d'éducation physique et sportive ont lieu au nouveau Complexe Sportif, création d'un vrai préau dans la cour de l'école primaire, classes maternelles regroupées dans une seule unité, cour de l'école maternelle étendue et comprenant un préau couvert ainsi qu'un espace végétalisé, coût des travaux revu à la baisse et obtention de subventions supplémentaires liées notamment au Fonds vert. Dans ce contexte, le Conseil approuve, à l'unanimité, la nouvelle demande de subvention d'un montant de 233 293,15 € au titre de la DETR 2026 pour un coût total d'opération prévisionnel de 933 172,60 € HT. Il est précisé que la durée des travaux est estimée à 9 mois.

Recouvrement de créances – SCI Jacquemart-Béhal



Le Conseil prend note de l'annulation et du remplacement de la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2025 en raison d'une erreur de domiciliation de la SCI Jacquemart-Béhal et autorise, à l'unanimité, l'émission d'un titre exécutoire à l'encontre de ladite société afin de recouvrer les créances de 13 956,00 € TTC et 3 166,24 € TTC dues à la commune au titre des sommes exposées pour lutter contre deux incendies qui se sont déclenchés dans l'entrepôt de cette société.

Appel à projet numéro 2 relatif aux Projets d'Envergure Régionale du SRADDET des Hauts de France



Le Conseil Municipal autorise, à la majorité, le Syndicat Mixte du SCoT de Lens-Liévin-Carvin à déposer le dossier de candidature en réponse à l'appel à projets de la Région, relatif au projet de l'extension de la zone d'activité « Gare d'Eau » dite aussi « Quai d'Annay » (7,7 ha). Le développement de ce site s'appuie sur et valorise le déploiement du report modal par l'utilisation du canal à grand gabarit de la Deûle. Par l'accueil de nouvelles entreprises, ce projet d'extension contribue à la réindustrialisation et à la décarbonisation (mobilité durable, digital, énergie, matériaux et économie circulaire, bioéconomie, santé...). Compte tenu de la perplexité de certains conseillers sur la virtuosité des entreprises qui y seront implantées, il est rappelé que la plus grande vigilance sera assurée sur le choix des entreprises. **Pour : 19 Contre : 7**

Mise en compatibilité du PLU avec le volet foncier du SCoT



À la majorité, l'Assemblée constate l'incompatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec le nouveau SCoT Lens-Liévin-Hénin-Carvin approuvé le 30 juin 2025 et décide de la mise en comptabilité du volet foncier du PLU avec celui du SCoT Lens-Liévin-Hénin-Carvin.

Pour : 19 Contre : 7

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme



Considérant les deux délibérations précédentes, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de prescrire la révision du PLU et fixe les modalités de concertation. À l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan en Conseil Municipal qui délibérera et arrêtera le projet de PLU. **Pour : 19 Contre : 6 Abstention : 1**

Suppressions / créations d'emplois en lien avec les avancements de grades, à la suite des concours / examens et au départ d'un agent



Le tableau des emplois nécessite d'être mis à jour afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade et des agents inscrits à des concours/examens. Ces modifications entraînent la suppression des emplois d'origine et la création des emplois correspondants au grade d'avancement. Le Conseil adopte à l'unanimité les modifications suivantes :

- la suppression de :

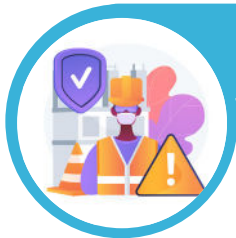
- 2 emplois d'Adjoint Territorial Technique à temps non complet,
- 1 emploi d'Adjoint Territorial Technique à temps complet,
- 3 emplois d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet,
- 1 emploi de rédacteur principal de 2^e classe à temps complet,

- la création de :

- 3 emplois d'Adjoint Territorial Technique de 2^e classe à temps non complet,
- 1 emploi d'Adjoint Territorial Technique de 2^e classe à temps complet,
- 3 emplois d'Adjoint Territorial d'Animation de 2^e classe à temps complet,
- 1 emploi de Rédacteur à temps complet,
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet,
- 1 emploi Agent de Maitrise à temps complet,

- la modification de :

- 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à hauteur de 98 heures (au lieu de 92 heures).



Adhésion au dispositif mutualisé de formation en matière d'hygiène et de sécurité au travail proposé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ayant créé par délibération du 16 octobre 2025 un dispositif mutualisé de formation en hygiène et sécurité au travail visant la formation des agents municipaux dans ce domaine (SST, CACES, habilitation électrique, manipulation des extincteurs...) tout en mutualisant les coûts et les ressources, pour répondre aux obligations légales, le Conseil approuve, à l'unanimité, l'adhésion à ce dispositif proposé par la CALL.

Cession de la parcelle AT172 et création d'une servitude sur la parcelle AT171

Par délibération en date du 24 juin 2025, l'Assemblée a autorisé la cession à la société CELLNEX d'une micro parcelle de 55 m² sur laquelle est implantée une infrastructure de téléphonie mobile, au montant de 65 900 € net vendeur. Par courrier du 19 septembre 2025, la société CELLNEX informe qu'elle souhaite user de sa faculté de substitution au profit d'une autre société faisant partie de son groupe. À l'unanimité, l'Assemblée autorise donc la cession du terrain cadastré en question à la société CELLAND au même montant et autorise également la création des servitudes de passage pour l'accès à l'antenne.



Divers

À la demande d'un conseiller, il est précisé que la décision du Maire du 9 décembre 2025 faisant référence à l'avenant au marché de chauffage avec IDEX permet d'intégrer la Salle de Sport dans la liste des bâtiments communaux nécessitant une maintenance.

**EXPRESSION
NON PARVENUE**

Groupe de l'Union Annaysienne

**EXPRESSION
NON PARVENUE**

Groupe du Rassemblement pour l'Avenir